morges
VILLE DE MORGES

**RAPPORT
DE LA COMMISSION
AU CONSEIL COMMUNAL**

N° 33/10.23

PRÉAVIS N° 41/12.22

RÉPONSE AU POSTULAT « RENDONS LES QUAIS À LA POPULATION »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de l'objet nommée en titre s'est réunie le 10 janvier 2023 en salle Henri Perregaux. Elle était composée de Mme et M. BESUCHET Julien, BOURGEOIS Clément, DA ROCHA Patricia, DE GOUMOENS Raphael, DUPONTET Aline, TROGER Alain et BOVET Emilie, présidente rapporteuse.

La commission remercie Madame la Syndique, Mélanie WYSS, M. PLAWECKI, chef du Bureau de la mobilité et M. BATAILLARD, chef de projet, pour les explications reçues et les réponses aux diverses questions.

1 PRÉAMBULE

Le postulat nommé en titre a été déposé en 2013. Il demandait à la Municipalité d'évaluer la possibilité de fermer le quai Jean-Louis-Lochmann aux véhicules motorisés de manière régulière pour rendre cet espace à la population.

Il est à noter qu'en 2015 un premier rapport a été présenté au Conseil Communal qui a finalement été retiré par la Municipalité.

2 DISCUSSION

En 2020, la Municipalité a fermé les quais tous les dimanches durant la période estivale pendant la période de pandémie. En 2022, la Municipalité a fermé les quais durant 4 dimanches en été soit les premiers et derniers dimanches de juillet et août.

En 2020, un sondage a été effectué auprès de la population morgienne ainsi qu'auprès des commerçants. La population est favorable à la fermeture les dimanches durant la période estivale. Par contre, les commerçants sont moins favorables et certains déplorent une baisse de leur chiffre d'affaire en 2020. En 2021, des comptages ont été effectué et il est à noter une augmentation du nombres de piétons et cyclistes durant les dimanches de fermetures. Par contre, il est observé que les piétons restent sur les quais et ne vont pas sur la route fermée à la circulation.

3 CONCLUSION

L'idée du postulat était une fermeture régulière des quais pour permettre aux Morgiens de profiter de cet espace de manière plus conviviale et que cela finisse par être une habitude. La Municipalité souhaite continuer l'expérience commencée en 2021 et a choisi de fermer les quais aux véhicules les premiers et derniers dimanches de juillet et août chaque année.

La postulante estime qu'il est répondu à son postulat même si elle, ainsi que d'autres membres de la commission, aurait souhaité un élargissement des jours de fermeture. La commission tient à saluer la qualité du rapport qui a lui a été présenté. C'est à l'unanimité que la commission accepte ce rapport.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport
2. de dire qu'il a été répondu au postulat de Mme Aline Dupontet pour le groupe SPI « Rendons les quais à la population ».

au nom de la commission
La présidente-rapporteuse

Emilie Bovet

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 4 octobre 2023.